



Nouveauté 2025



Les Coureurs du lin organisent

LE CHALLENGE DU LIN

LES EPREUVES:

La course du lin à DOUDEVILLE

15 juin 2025

La course de la Madeleine à BERVILLE EN CAUX

20 juillet 2025

Le trail de la Saint Gratien à ETALLEVILLE

21 septembre 2025

1^{ère} Edition !

100 €

50 €

Récompense surprise

Et de nombreux autres lots !

Relevez le défi !

RÈGLEMENT

CHALLENGE : LE CHALLENGE DU LIN

Article 1 : Pour participer au challenge, les coureurs/coureuses devront réaliser la totalité des courses et y être classés sur la distance « reine » :

- La course du Lin : 10,5 Kms
- La course de la Madeleine : 11 Kms
- Le Trail de la Saint Gratien : 15 Kms

Article 2 : Le Challenge est ouvert à tout(e) candidat(e) né en 2009 et avant.

Catégories hommes et femmes : Cadets, Juniors, seniors, masters 1/2/3/4/5.

Article 3 : Seront récompensés les 3 premières femmes et 3 premiers hommes au scratch. Le meilleur club sera aussi récompensé (voir conditions article 4).

De plus un tirage au sort sera réalisé parmi cet ensemble pour remporter un prix dévoilé lors de la cérémonie de clôture.

Article 4 : L'attribution des points se fera de la façon suivante :

- 1er : 160 points
- 2ième : 150 points
- 3ième : 140 points
- 4ième : 135 points
- 5ième : 130 points
- 6ième : 129 points
- 7ième : 128 points etc.

Article 5 : Pour l'attribution des points clubs, le classement est calculé sur le nombre total de coureurs d'un même club ayant participé aux 3 épreuves « reine » puis, en cas d'égalité, par tirage au sort.

Article 6 : La remise des récompenses du Challenge sera effectuée à l'issue de la dernière course du Challenge : Le trail de la Saint Gratien. La présence des coureurs/coureuses est obligatoire pour prétendre à sa récompense.

Article 7 : En cas d'annulation d'une course, nous comptabiliserons 0 pt pour cette course,

Article 8 : Concernant le droit à l'image, le coureur autorise les organisateurs ainsi que les ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de l'une des courses du Challenge, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

Article 9 : Toute réclamation est recevable dans les 3 jours qui suivent chaque classement d'épreuve, au-delà de ce délai le classement reste acquis.

Le bureau des Coureurs du Lin se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement (notamment en cas d'annulation d'une course) ou d'annuler le challenge à tout moment.

Toute modification éventuelle sera spécifiée sur la page Facebook du club des coureurs du Lin.

Les décisions du directeur du Challenge, Jean-Pierre DUFILS, seront sans appel.